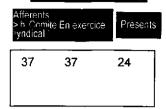
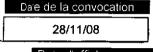
### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

### NOL'BRES DE LIELIBRES







2008-12-03 Adoption du Budget Primitif 2009

## Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 10 décembre 2008

L'an deux mille huit

Et le dix Décembre 2008

à Dix Huit heures le Comité Syndical, régulièrement convoque para grades

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), F.BARSSE (Bédarieux), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), JL BELLIDO (CdC Minervois), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), A.CALVET (CdC Saint-Chinian), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

#### Objet: Adoption du Budget Primitif 2009

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité Syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2009 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.)

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure ou des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2009

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	2 250 961 €	2.250.961 €	
Investissement	162.193 €	162.193 €	
TOTAL	2.413.154	2.413.154	

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'adopter le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2009 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14.

Acte read avalatore
après 19/12/08 fecture
le et pub 19/12/08 otification
dures canno an Presente

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2009 établi par nature présentation par fonction établie en conformité avec tinistruction Mixet autorise le Président à signer tous documents relevant de dette sécision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 10 décembre 2008.

Le Président, Francis BOUTE